

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2025

---

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -  
(N° 1641)

Tombé

N° AC25

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Bannier

-----

### ARTICLE 6

Après le mot :

« discriminations »

rédiger ainsi la fin de la seconde phrase de l'alinéa unique :

« , de respect des conditions de mobilisation, et de valorisation de l'engagement des volontaires. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

À été abordée pour ces Jeux Alpes 2030 l'idée d'une valorisation nationale de la démarche d'engagement des volontaires, afin de mieux mettre en avant ce bel investissement bénévole.

C'est l'occasion, par cet amendement, de l'inscrire dans la loi.